

Cahier des charges

Embellissement des rues du centre-ville par les commerçants pour Noël 2025

1 - Contexte et définition du projet

La Ville de Nantes soutient les commerçants du centre-ville au travers de plusieurs actions concrètes de valorisation :

- Déploiement de la marque Nantes Centre Ville (guide, Réseaux sociaux, campagnes d'affichage)
- Soutien financier à l'association Plein Centre
- Politique d'animation volontariste (braderie, saveurs de Viarme, grande brocante de Viarme, marché de Noël, Voyage à Nantes, Voyage en Hiver, ...)
- Soutien de proximité aux commerçants au travers des services du Pôle Nantes Centralité.

Dans le cadre des grands chantiers de la centralité nantaise (fermeture du Pont Anne de Bretagne et du quai de la Fosse), la Ville et la Métropole ont voté des mesures d'accompagnement exceptionnelles en 2024 et 2025, pour renforcer le soutien aux commerçants dans ce contexte particulier.

Une des actions de la Ville de Nantes a consisté à augmenter le budget autour de Noël, pour renforcer la féerie sur cette période phare pour les commerçants.

2 - Le renouvellement de l'opération des vitrines de Noël

En 2024, la Ville de Nantes a proposé un nouveau dispositif en **partenariat direct avec Plein Centre**.

L'objectif était d'augmenter la féerie de Noël dans le centre-ville :

- par une action directe de la Ville et du Voyage à Nantes d'une part
- par **un engagement des commerçants** au travers le montage des projets collectifs.

Grâce à **une subvention spéciale proposée par la Ville**, un appel à projet a été lancé auprès des commerçants du centre-ville. L'objectif : inciter les commerçants à proposer des **projets de décorations de vitrines à travers des dynamiques de rues ou de quartiers**, en complément des illuminations portées par le Voyage à Nantes et la Ville.

Au total, en 2024, ce sont **plus de 200 commerçants** qui se sont mobilisés **autour de 11 projets** pour faire rêver petits et grands lors de la période de Noël : Rue Contrescarpe, Rue des Trois Croissants, Rue Voltaire et Place de la Monnaie, Quartier Cathédrale, Quartier Copernic (2 projets distincts), Place Félix Fournier, Rue de la Pérouse, Rues Scribe / Rubens, Rue d'Orléans, Carré Mercœur Lafayette.

Au regard du succès de cette opération menée en 2024 (retours positifs des commerçants et de leurs clients), il est proposé de **renouveler ce projet en proposant une subvention de 40 000€**, à répartir selon les projets proposés sur le centre-ville (4000 € par rue maximum).

3 - Périmètre du projet

Le périmètre concerne l'ensemble des rues du centre-ville, qui sont dans le périmètre de Plein Centre.



4 - Description fonctionnelle des besoins

Recommandations :

- Proposer des décorations à l'intérieur ou l'extérieur des vitrines avec pour objectif de "raconter une histoire", "créer une thématique de rue"
- Privilégier les **décorations locales** (ex. d'artisans ou d'artiste locaux : fleuristes, souffleurs de verre, céramiste, artiste papier, illustrateur de vitrine, etc.), avec des matériaux de qualité, **faible consommation d'énergie**
- Privilégier des **propositions non lumineuses** dans les rues concernées par le voyage en hiver ou les guirlandes conventionnelles de Nantes Metropole
- Privilégier des **matériaux réutilisables** (capitaliser sur le long terme pour les années à venir)
- **Éviter les projets sur l'espace public** notamment tout ce qui va traverser la rue et/ou nécessiter un raccordement électrique sur la rue : **rester sur l'emprise des commerces** (dans ou autour des vitrines et/ou sur le pas de porte)
- **Invitation à travailler en réponse au Voyage en Hiver**, notamment sur les couleurs en particulier sur les rues où l'offre « *la nuit je vois* » se déploie. Sur ces secteurs, un accompagnement par les équipes du VAN pourra être proposé.

NOTA : les éléments qui seront posés sur l'espace public ou sur les devantures de manière non pérenne pour les fêtes de Noël ne seront **pas facturés par la Ville**.

Critères de sélection : **4 critères** qui seront utilisés pour la sélection :

- originalité : /5
- nombre de commerçants mobilisés : /5
- composition artistique : /5
- ancrage local (artiste ou artisan local, mise en avant d'un produit local, d'une tradition locale, d'une histoire de rue) : /5

5 – Modalités de financement

L'enveloppe maximum est fixée à 40 000 euros répartis sur une dizaine de rues à savoir 4000 euros par rue maximum ; l'aide peut concerner davantage de rues si les contributions sont inférieures à 4000 euros. En revanche, elle ne pourra pas dépasser ce montant plafond.

La Ville se réserve la possibilité de ne pas dépenser l'enveloppe totale si le nombre de candidats n'est pas atteint ou les dossiers ne satisfont pas les critères énoncés par le présent cahier des charges.

Principe de fonctionnement :

La subvention sera versée directement par l'association Plein Centre.

Le montant alloué aux commerçants dépendra du nombre de commerçants mobilisés et du nombre d'adhérents présents (pourcentage variable en fonction du nombre d'adhérents par projet).

Spécificités :

Au moins 5 commerces doivent être engagés dans le projet pour avoir la subvention (*à adapter en fonction de la taille de la rue et du nombre de commerces*)

La subvention sera versée par Plein Centre donc le montant alloué aux commerçants dépendra du nombre de commerçants mobilisés et du nombre d'adhérents présents (pourcentage variable en fonction du nombre d'adhérents par projet).

Le principe de proportionnalité suivant sera appliqué :

- Nombre de commerces engagés dans le projet pour qu'il soit éligible :
 - Pour les projets de rue : au moins 30% de commerçants de la rue
 - Pour les projets entre commerçants voisins : au moins 6 commerces

- Financement du projet :
 - à hauteur de 70% s'il y a + de 50% des commerçants participants qui sont adhérents à Plein Centre
 - à hauteur de 50% s'il y a - de 50% des commerçants participants qui sont adhérents à Plein Centre
 - Financement maximum de 4000€ par projet

La participation de la Ville ne pourra pas couvrir l'ensemble des dépenses, il faudra a minima **un reste à charge de 30 % pour les commerçants.**

Les crédits ne seront versés que sur présentation des factures pour justifier des montants engagés.

6 - Délais et modalités de réalisation

Calendrier opérationnel :

- **Avant fin juillet 2025** : Démarchage des commerçants (Ville + Plein Centre)
- **Avant le 10 septembre 2025** : Dépôt d'un dossier de candidature succinct mais COMPLET (avec présentation du projet sur 1/2 page, liste des commerçants concernés, budget prévisionnel, photos)
A envoyer à : evenement@pleincentre.net
- **Fin septembre 2025** : Jury (Plein Centre, Ville) avec présentation des différents projets et sélection des lauréats
- **Octobre 2025** : versement des crédits
- **Fin novembre 2025** : Installation des décorations
- **Fin novembre 2025 - début janvier 2026** : temps de pose maximum des décorations